



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT UNE VICTOIRE POUR TOUTES ET TOUS !

Le Premier ministre a annoncé ce samedi 11 janvier le retrait de l'âge pivot du projet de loi de la réforme des retraites, sous la pression de la CFDT. C'est une victoire pour toutes celles et ceux qui auraient été amenés à travailler plus longtemps dès 2022 !

La CFDT a également été entendue sur sa proposition d'une conférence du financement des retraites. Nous voulons avant tout garantir la pérennité d'un système de retraite juste et solidaire.

POURQUOI LA CFDT A COMBATTU L'ÂGE PIVOT À 64 ANS ?

La CFDT a toujours dénoncé cette mesure injuste et inutile. **L'âge pivot aurait laissé la possibilité de partir à la retraite à 62 ans, mais avec une décote (une baisse) définitive de sa pension.** Cette mesure aurait lourdement pénalisé les personnes ayant commencé à travailler tôt ou exerçant des métiers pénibles ou étant au chômage à l'heure de la retraite. Et pour celles et ceux qui ont des revenus modestes, cela aurait été la double peine !

La CFDT sera vigilante pour que cette disposition ne réapparaisse pas lors de l'examen de la loi par le Parlement.

UN RETRAIT PROVISOIRE DE L'ÂGE PIVOT ? NON, EN AUCUN CAS !

Il est écrit nulle part dans le courrier du Premier ministre que le retrait de l'âge pivot serait provisoire, explicitement ou implicitement. Le retrait est acté de façon très claire.

Ce courrier prévoit également un âge d'équilibre dans le futur système de retraite en 2037, et la CFDT a obtenu qu'il puisse être individualisé pour tenir compte des carrières longues, de la pénibilité...

 @CFDT
 /la.CFDT

CFDT.FR

LA CFDT NE BAISSÉ PAS SA GARDE

Ces deux avancées à l'actif de la CFDT sont encore insuffisantes. Nous allons continuer de défendre nos revendications pour que le système universel de retraites réponde aux enjeux de justice sociale avec :

- 1. une meilleure prise en compte de la pénibilité,**
- 2. un maintien adapté des seniors dans l'emploi,**
- 3. la sécurisation de la transition entre les deux régimes dans les fonctions publiques,**
- 4. le développement de la retraite progressive,**
- 5. une augmentation du minimum de pension** au-dessus des 1000€ prévus,
- 6. la création d'un Compte épargne temps universel,** pour aménager son temps de travail tout au long de la vie.

Dans son état actuel, le projet de réforme apporte déjà une série de progrès pour les travailleurs :

- **un système universel, qui conforte notre retraite par répartition basée sur la solidarité intergénérationnelle,** et particulièrement bénéfique pour tous ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraites ;
- un système de retraite par points, afin de **ne plus pénaliser les femmes et les bas salaires;**
- un système plus équitable envers les travailleurs précaires : **chaque heure travaillée ouvrira des droits à la retraite,** alors qu'aujourd'hui tous ceux travaillant moins de 150h sur un trimestre cotisent mais ne gagnent pas de droits à la retraite ;
- **un système de retraite qui rend les droits plus lisibles** pour les travailleurs, avec des garanties sur la valeur du point.